

Rapport Annuel

2025

Les faits marquants de nos activités en 2025

Sommaire

Introduction.....	6
Édito	6
EUROGIP, qui sommes nous ?	5
Études et enquêtes	6
Prévention des risques psychosociaux en Europe et à l'international.....	6
Bonnes pratiques de prévention ciblant les jeunes travailleur	6
Approche genrée de la santé et sécurité au travail en Europe	6
Évolution des indemnités journalières AT/MP en Europe	7
Projets européens.....	8
Contrat avec l'EU-OSHA : TMS dans le secteur sanitaire et social	8
Contrat avec l'EU-OSHA : AT dans le secteur sanitaire et social.....	8
Participation aux travaux d'Eurostat relatifs aux statistiques européennes AT/MP	8
Suivi et réponse aux appels d'offres.....	9
Coordination des activités internationales de la Branche AT/MP	10
Activités dans le cadre de l'AISS.....	10
Information et veille sur les risques professionnels en Europe	11
Veille et assistance documentaire sur l'assurance et la prévention des AT/MP	11
Veille normative	11
Présence sur les réseaux sociaux.....	12
Site internet & newsletter EUROGIP-infos	13
Relations extérieures et communication.....	15
Forum européen de l'assurance AT/MP	15
Contribuer à faire connaître la Branche à l'étranger	15
Euroshnet	16
Renouvellement de l'accord de collaboration avec COMWEL.....	16
Sollicitations extérieures et interventions	16
Normalisation européenne et internationale en santé-sécurité au travail	19
Coordination du réseau de 74“experts Normalisation”	19
Assistance aux experts Normalisation.....	19
Les outils Normabase, Norm'actions et CObaz Horizon.....	20
Suivi et coordination des enquêtes	20
Pilotage de l'activité Normalisation.....	20
Présence dans les instances stratégiques	221
Financement des travaux.....	21
Coordination des organismes notifiés pour les ÉPI et les Machines.....	22
Coordination française pour les équipements de protection individuelle (ÉPI).....	22
Coordination française pour les machines	23
Coordination européenne pour les équipements de protection individuelle (ÉPI)	24
Coordination européenne pour les machines	25

Abréviations, sigles et acronymes

AT	Accident(s) du travail
MP	Maladie(s) professionnelle(s)
ÉPI	Équipement(s) de protection individuelle
RPS	Risques psychosociaux
SST	Santé et sécurité au travail
TMS	Troubles musculosquelettiques
AISS	Association internationale de la Sécurité sociale
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (16 caisses en région)
CEI	Commission électrotechnique internationale
CEN	Comité européen de normalisation
CENELEC	Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique
CES	Confédération européenne des syndicats
CGSS	Caisse générale de sécurité sociale (4 caisses dans les DOM)
CNAM	Caisse nationale de l'assurance maladie
CNOCT	Conseil national d'orientation des conditions de travail
CRAMIF	Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
DGT	Direction générale du travail
DRP	Direction des risques professionnels (au sein de la CNAM)
EU-OSHA	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
INRS	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP
ISO	Organisation internationale de normalisation
ON	Organisme notifié
OPPBTP	Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
RfUs	Fiches de référence pour l'interprétation des règles
SEAT	Statistiques européennes accidents du travail



Raphaël HAEFLINGER

Directeur d'EUROGIP

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2025 d'EUROGIP, acteur de référence de l'assurance française « accidents du travail et maladies professionnelles » dédié aux questions européennes et internationales.

Cette année encore, EUROGIP a poursuivi sa mission avec constance et ouverture en apportant un éclairage européen précieux sur les grands enjeux actuels en SST. Cette ambition s'est également traduite par l'adoption d'une nouvelle charte graphique, conçue pour renforcer la lisibilité, la cohérence et le rayonnement de nos publications.

L'année 2025 a d'ailleurs été marquée par un effort collectif important pour élargir et approfondir notre production, avec la réalisation de nouvelles études de fond consacrées aux risques psychosociaux, à l'approche genrée de la SST et aux indemnités journalières AT/MP.

Parallèlement, notre activité de veille s'est intensifiée, couvrant aussi bien les sujets émergents en santé physique (malaises graves, exposition aux UV, ATGM) que les évolutions en santé mentale, les enjeux sectoriels ou les dynamiques normatives. Ces analyses, croisées avec nos travaux européens, ont permis de mieux comprendre les transformations en cours au sein de l'Union européenne et d'alimenter nos publications, interventions et réponses apportées aux nombreuses sollicitations des acteurs de la Branche et de nos partenaires institutionnels.

Notre équipe a également renforcé sa coopération européenne, notamment à travers deux projets confiés par l'EU-OSHA et sa participation aux Task Forces EODS et ESAW, qui ont permis de valoriser des pratiques françaises et de contribuer à l'évolution des méthodologies statistiques. Nos échanges au sein de réseaux tels qu'EUROSHNET et le Forum européen de l'assurance AT/MP ont consolidé des positions communes portées collectivement au niveau européen.

En coordonnant les actions en matière de normalisation et en accompagnant les travaux sur les EPI et les machines en France et en Europe, EUROGIP continue d'agir concrètement pour une prévention plus efficace sur le terrain.

Je remercie chaleureusement nos équipes pour leur engagement quotidien, ainsi que tous nos partenaires pour leur confiance et leur implication. Bonne lecture !

EUROGIP, qui sommes-nous ?



Analyser la santé-sécurité
au travail en Europe

Créé en 1991 au sein de l'Assurance Maladie – Risques professionnels, EUROGIP est un groupement d'intérêt public dédié à une meilleure compréhension et à une diffusion éclairée des risques professionnels en France, en Europe, et à l'échelle internationale.

Financé majoritairement par l'assurance accident du travail / maladie professionnelle (AT/MP) et administré par un conseil paritaire réunissant organisations syndicales et employeurs, EUROGIP collabore avec la Commission européenne, des instituts de recherche, des ministères, des organismes de sécurité sociale et de nombreux acteurs internationaux pour soutenir les politiques de santé et sécurité au travail.



Dirigé depuis 2007 par Raphaël Haeflinger, l'organisme structure ses missions autour de cinq départements complémentaires :

- **Normalisation & Certification**, qui coordonne les experts participant à l'élaboration des normes françaises, européennes et internationales et anime le réseau des organismes certificateurs ;
- **Études & Enquêtes**, chargé de produire des analyses comparatives sur les maladies professionnelles et les accidents du travail dans les différents pays européens ;
- **Veille & Information**, qui assure une veille internationale continue, diffuse les actualités européennes et favorise les échanges transnationaux ;
- **Projet**, chargé de coordonner les activités internationales de l'assurance AT/MP et participe à des appels d'offres et consortiums européens ;
- **Administration & Gestion**, garant du bon fonctionnement de la structure en lien étroit avec ses membres fondateurs, l'Assurance AT/MP et l'INRS.

Ensemble, ces pôles donnent à EUROGIP une envergure européenne et une expertise reconnue au service de la prévention, de l'assurance et de la connaissance des risques professionnels.

Études et enquêtes

Prévention des risques psychosociaux en Europe et à l'international



Après avoir étudié les troubles psychiques liés au travail sous l'angle de leur reconnaissance en tant que maladies professionnelles et leur prise en charge en Europe par les assurances concernées, **EUROGIP a finalisé une cartographie de la prévention des risques psychosociaux au travail (RPS) en Europe et à l'international**, à paraître début 2026. L'étude vise à montrer les efforts nationaux pour garantir la santé mentale et le bien-être dans le milieu professionnel dans un certain nombre de pays européens et extra-européens.

Elle porte notamment sur :

- les développements au niveau de l'UE et des organisations internationales,
- les évolutions législatives sur le plan national,
- les outils au niveau national et européen pour aider les employeurs à évaluer les RPS,
- les solutions, ressources et campagnes de communication proposées par les assureurs AT/MP, les ministères ou autres organismes nationaux en charge de la SST ;
- les projets ministériels et les aides financières pour prévenir les RPS.

Bonnes pratiques de prévention ciblant les jeunes travailleurs

À la suite des accidents mortels dont ont été victimes deux apprentis avant l'été 2025, **EUROGIP a été sollicité par la CAT/MP pour dresser un état des lieux** de la façon dont les autres pays préviennent les risques professionnels au sein de la population des jeunes travailleurs.

Des bonnes pratiques ont été sélectionnées (campagnes, programmes nationaux, régionaux et sectoriels) sur la base de critères tels que l'ancienneté, l'innovation, les résultats et l'étendue de ces dispositifs. La note, qui sera publiée courant 2026, présentera les initiatives sous forme de fiches pratiques classées selon trois catégories :



- la formation des jeunes à la SST durant leurs études ;
- l'accueil des jeunes dans le monde du travail ;
- les programmes ciblant un risque ou un secteur spécifique.

Approche genrée de la santé et sécurité au travail en Europe



Partant du constat que les hommes et les femmes ne sont pas exposés aux mêmes risques professionnels, **EUROGIP a exploré cette problématique du genre en SST dans six pays européens** (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie) **dans une note publiée fin 2025**.

Dans un premier temps, cette note dresse un panorama statistique comparatif des accidents du travail et des maladies professionnelles en fonction du sexe des victimes.

Sur le fondement d'études européennes, elle présente ensuite un panorama des répercussions du facteur « genre » dans le domaine de la santé au travail : biais de genre dans le processus de reconnaissance des maladies professionnelles, surreprésentation des femmes dans le

développement des troubles musculosquelettiques liées au travail, inégalités d'expositions, de niveau d'information et de surveillance médicale entre les hommes et les femmes, etc.

Enfin, la note recense plusieurs outils développés dans ces pays européens pour intégrer le genre dans les démarches de prévention : campagnes de communication, guides, projets ou encore évolutions techniques et réglementaires constituent nombre de bonnes pratiques concrètes pour la prévention des risques professionnels, quel que soit le genre du travailleur.

Évolution des indemnités journalières AT/MP en Europe

Cette note, en cours de finalisation, propose d'analyser l'évolution financière de l'indemnisation temporaire versée aux victimes d'AT/MP en Allemagne, Espagne, France et Italie ; pays dans lesquels l'assureur publie des informations financières exploitables.

Ce document rappelle au préalable les modalités d'indemnisation de l'incapacité temporaire dans plusieurs pays ouest-européens, révélant ainsi que nombreux sont ceux dans lesquels l'assureur ATMP n'intervient que tardivement en raison d'un dispositif de maintien du salaire par l'employeur pendant plusieurs semaines.



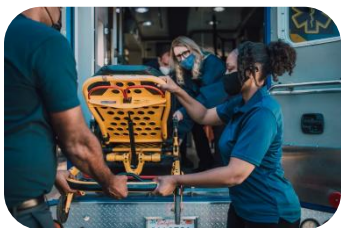
Les quatre pays européens précités connaissent une évolution haussière du montant des indemnités journalières (IJ) sur la période 2019-2024, à l'exception de l'Italie pour laquelle une augmentation n'est constatée qu'en 2024.

Le parallèle entre l'évolution des salaires (base de calcul des IJ) sur la hausse du montant des IJ se vérifie partout sauf en Italie. En revanche, on ne constate pas de corrélation avec l'évolution de la sinistralité (stable voire à la baisse depuis 2023 tous sinistres confondus).

L'impact de la variabilité de la durée d'arrêt est plus difficile à démontrer faute de données suffisamment fines pour chacun des pays.

Projets européens

Contrat avec l'EU-OSHA : TMS dans le secteur sanitaire et social



EUROGIP et ses partenaires - Vhp (NL) et KU LEUVEN (BE) - du consortium mené par PANTEIA (NL) **ont remporté en avril 2024 l'appel d'offres de l'EU-OSHA** intitulé "Aperçu de l'état des risques musculosquelettiques liés au travail et de leurs conséquences dans le secteur sanitaire et social dans l'UE : collecte et examen des informations existantes".

Le projet s'est achevé en mai 2025, et a permis d'identifier les principaux facteurs de risques de TMS dans ce secteur ainsi que de sélectionner et de présenter de courts exemples de bonnes pratiques et d'interventions sur les lieux de travail. **Le [rapport final](#) a été publié fin 2025**. Par ailleurs huit exemples plus significatifs ont fait l'objet d'une présentation approfondie, dont notamment deux programmes de la Branche AT/MP : [TMS Pros](#) dans le secteur médico-social, et la [démarche ALM](#) - Accompagner la mobilité, de l'INRS.

Contrat avec l'EU-OSHA : AT dans le secteur sanitaire et social

Ce contrat remporté par le consortium mené par PANTEIA (NL) et ses membres IKEI (ES), Vhp (NL) et EUROGIP s'est achevé en juillet 2025. Il a compris quatre étapes :

- Vue d'ensemble des accidents du travail sur la base des données administratives et des enquêtes existantes (le cas échéant) ;
- Analyse des accidents du travail ;
- Prévention des accidents : l'accent a été mis sur la prévention des accidents en général (en termes de gestion de la SST, de développement d'une culture de la sécurité au niveau de l'entreprise/organisation et de politiques, d'initiatives, d'outils, de programmes développés au niveau national, sectoriel ou de l'entreprise), mais aussi sur les mesures préventives spécifiques pour les types d'accidents les plus courants dans le secteur ;
- Analyse et présentation de l'impact des accidents du travail dans le secteur.



Le [rapport final](#) a été publié fin 2025 par l'EU-OSHA et est accompagné de 4 exemples d'initiatives détaillées, parmi lesquelles figure le dispositif de formation [Tutoprev](#) développé par l'INRS.

Participation aux travaux d'Eurostat relatifs aux statistiques européennes AT/MP

La mission de la "Task Force EODS" (*European Occupational Diseases Statistics*) dont EUROGIP était membre s'est achevée en 2025. Une nouvelle méthodologie de recueil des statistiques de maladies professionnelles a été présentée en octobre à l'ensemble des représentants des Etats membres. L'adoption de cette méthodologie dépend maintenant de la décision de référents statistiques nationaux à plus haut niveau.

Une Task Force dédiée aux accidents du travail a été mise en place en 2025. EUROGIP en est membre, aux côtés de la DARES (référént français pour ESAW). Les deux réunions de cette année ont permis d'initier une phase exploratoire des problématiques posées par la méthodologie actuelle : sous-déclaration, différences d'acteurs de la collecte des AT, de nature des AT recensés, de périmètre des travailleurs, AT mortels....

Suivi et réponse aux appels d'offres

EUROGIP assure une veille quotidienne des appels d'offres émis par la Commission européenne, qu'ils proviennent de ses Directions Générales (Emploi, Affaires sociales et Inclusion ; Statistiques - Eurostat ; Entreprises et industrie, entre autres), de ses Agences (Eurofound et l'EU-OSHA), ou encore des pays bénéficiant de financements européens. Il partage ensuite avec ses partenaires institutionnels les appels d'offres susceptibles de les intéresser.

Fin 2025, EUROGIP a **répondu à un nouvel appel d'offres de l'EU-OSHA** ayant pour objet la mise à jour pendant 4 ans de la section législation de son site internet.

Coordination des activités internationales de la Branche AT/MP

Comme réaffirmé dans la COG AT/MP 2023-2028, “le rôle d’EUROGIP est conforté pour assurer la représentation européenne et internationale de la branche AT/MP”.

Dans ce cadre, la Direction des risques professionnels de la CNAM lui a notamment confié la mission de centraliser l’information relative aux différentes activités internationales que mènent les organismes de la branche et de valoriser ces actions tant auprès du réseau que de ses partenaires.

En vue de faciliter les échanges et de favoriser la connaissance des actions de la branche et de ses chiffres clés en matière de santé-sécurité au travail à l’étranger, EUROGIP met notamment à disposition des “référénts” dans les organismes une présentation de la branche. Il élabore également un compte rendu d’activités.

Activités dans le cadre de l’AISS

Depuis 2023, EUROGIP participe activement aux travaux de ces deux Commissions de l’Association internationale de la sécurité sociale (AISS) :

- “Assurance contre les AT/MP”, présidée par la DGUV (Allemagne), en tant que Vice-Président,
- “Prévention”, Comité Information, où il assure le secrétariat de rédaction de la eNewsletter.

En mai 2025, **EUROGIP est intervenu dans le cadre d’un séminaire technique** intitulé « Soutenir la santé et l’activité pour une vie professionnelle plus longue » (titre original en anglais : *Technical seminar: Supporting health and activity for a longer working life*), organisé par l’ISSA en collaboration avec l’IOSH (*Institution of Occupational Safety and Health*) et qui a eu lieu à Londres du 15 au 16 mai 2025.

Lors de la session intitulée « Garder les gens en bonne santé : SST et équilibre entre vie professionnelle et vie privée » (*Keeping people healthy: OSH and work-life balance*), **EUROGIP a présenté la situation en France**, mettant en lumière divers outils, initiatives et dispositions légales existants tels que :

- Une introduction sur le système des 35 heures et le dispositif de réduction du temps de travail (RTT) ;
- Les expérimentations en cours concernant la semaine de 4 jours tant dans le secteur public que privé ;
- Les négociations concernant les accords d’entreprise sur la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) ;
- Le droit à la déconnexion ;
- Les exigences légales liées au télétravail ;
- Le compte professionnel de prévention (C2P).

Par ailleurs **le Comité Sécurité des Machines et des Systèmes de l’AISS a souhaité collaborer avec EUROGIP** et échanger des informations notamment sur leur groupe cible des petites et moyennes entreprises pour alimenter leur [site web](#). Il présente notamment des exemples de bonnes pratiques (brochures, projets, outils, événements) en cinq langues, dont le français.

Information et veille sur les risques professionnels en Europe

Veille et assistance documentaire sur l'assurance et la prévention des AT/MP

EUROGIP assure une veille continue de l'actualité au niveau des instances communautaires, des États membres de l'Union européenne et à l'international, notamment sur :

- les organismes d'assurance ainsi que les questions assurantielles en ce qui concerne les AT/MP,
- les organismes de prévention (publications, organisation, événements, etc.),
- les instances ministérielles (notamment celles liées au Travail et à la Santé),
- les instances ou commissions consultatives,
- les partenaires sociaux,
- les questions juridiques (réglementation, décisions des juridictions supérieures, jurisprudence, etc.),
- la normalisation en santé et sécurité au travail (SST),
- la SST dans la presse spécialisée et grand public,
- les bonnes pratiques de prévention.

Ces ressources documentaires sont capitalisées dans une base de données, alimentant ainsi les publications et les travaux en cours. Elles permettent également de **répondre aux demandes externes** : Conseil d'administration, CNAM/DRP, CARSAT, INRS, partenaires sociaux, etc.

En 2025, dans le plan de veille figuraient des sujets tels que :

- les malaises (AVC, crises cardiaques)
- Les accidents du travail graves et mortels,
- les premiers secours y compris en santé mentale,
- le cancer de la peau lié à une exposition aux UV,
- le risque routier,
- les risques psychosociaux.

Par ailleurs, plusieurs demandes de recherches documentaires ont porté sur les secteur médico-social, de la jeunesse et de la construction.

Veille normative

Dans le domaine de la normalisation en particulier, la veille permet à la Branche AT/MP de se positionner le plus en amont du processus. Elle a porté sur plusieurs points de vigilance :

L'émergence de nouveaux sujets ou instances de normalisation, les projets en cours (dont les enquêtes probatoires) et les mises en révision des normes existantes sur des champs investis ou non, par exemple la sécurité des appareils de levage à charge suspendue, des engins de terrassement, des machines ou les appareils de protection respiratoire. Les nouveaux formats de documents normatifs, tels que les accords d'ateliers européens (CWA) ou les Afnor Spec, élaborés rapidement sans la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées, ce qui impose une veille particulièrement attentive et, si nécessaire, la participation coordonnée de la Branche AT/MP.

L'intervention croissante de la normalisation dans des domaines non techniques comme la gestion des ressources humaines ou les systèmes de management, et l'internationalisation des travaux.

Le développement de nouvelles thématiques de normalisation en lien avec la stratégie européenne de normalisation et notamment avec le pacte vert, le changement climatique, le numérique et l'intelligence artificielle.

Image de marque d'EUROGIP

En 2025, EUROGIP a engagé un nouveau projet visant renouveler son image de marque. Cette initiative s'est traduite par une refonte complète de la charte graphique de l'organisme, avec pour objectif d'harmoniser et de moderniser son identité visuelle. Conduit de juin à décembre 2025, ce travail a porté sur l'ensemble des supports de communication, tant numériques (site internet, réseaux sociaux, signatures électroniques, supports de présentation, modèles de documents) qu'imprimés (études, brochures, programmes d'événements, notes et documents institutionnels).

Cette refonte vise à :

- renforcer sa notoriété grâce à une identification plus immédiate et homogène ;
- garantir la cohérence de l'image d'EUROGIP auprès de ses publics ;
- affirmer son positionnement institutionnel tout en préservant son image d'expertise.

La mise en œuvre publique de cette nouvelle identité visuelle aura lieu en janvier de l'année 2026.

Présence sur les réseaux sociaux

LinkedIn

À partir d'avril 2025, [LinkedIn](#) a été privilégié comme réseau social principal pour EUROGIP car ce canal correspond pleinement aux objectifs de communication institutionnelle et permet de toucher un public averti et qualifié (acteurs de la prévention et de l'assurance, partenaires institutionnels, experts, décideurs, relais d'opinion...), tout en valorisant les publications, études et événements auprès du plus grand nombre. Dans cette perspective, des efforts spécifiques ont été engagés afin d'accroître la visibilité et la notoriété de l'organisme : augmentation de la fréquence des publications, structuration d'un calendrier éditorial, identification des publics cibles, optimisation des contenus (formats variés, photos, synthèses pédagogiques...), etc.



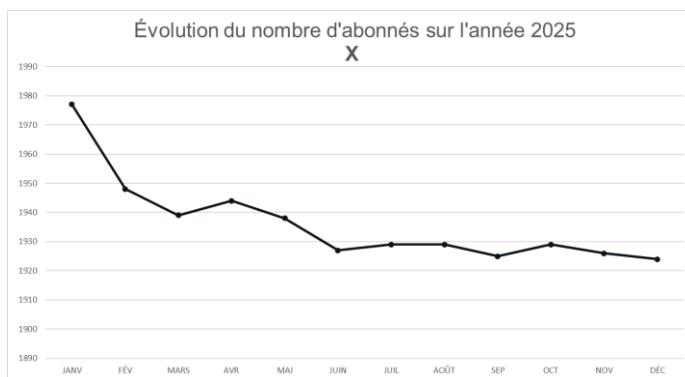
Cette décision stratégique s'est traduite par **une progression nette du nombre d'abonnés, avec un gain de 232 nouveaux abonnés en un an (+22,2 %)**. Une augmentation significative en avril résulte notamment d'une communication particulièrement intense à l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail du 28 avril 2025, reprise par l'ensemble du réseau de la Branche AT/MP.

Les efforts ont été poursuivis tout au long de l'année et ont permis une croissance régulière de la communauté et le maintien d'un taux d'engagement satisfaisant.

X

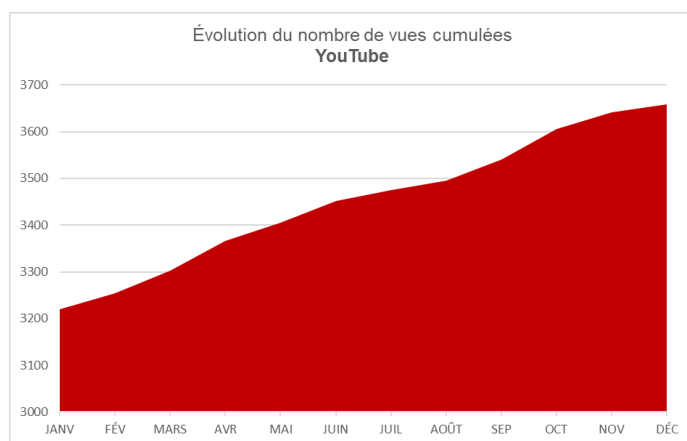
Le compte [X](#) (ex Twitter) d'EUROGIP est régulièrement alimenté sur le modèle des publications du site internet mais ne bénéficie pas de la même attention compte tenu d'un algorithme jugé peu favorable aux publications institutionnelles et au manque de visibilité qui en découle.

Cela s'est traduit par une baisse générale du nombre d'abonnés avant une relative stabilité.



YouTube

En 2024, EUROGIP a lancé la websérie "Les Discussions d'EUROGIP", disponible en français et en anglais. Chaque épisode donne la parole à des acteurs clés de son domaine de compétences sous la forme d'interviews préenregistrées et diffusées en ligne. L'occasion de profiter d'un nouveau vecteur de promotion de ses travaux dont il sera souvent question, mais aussi de renforcer sa communication via son site Internet, ses réseaux sociaux et sa newsletter EUROGIP infos.

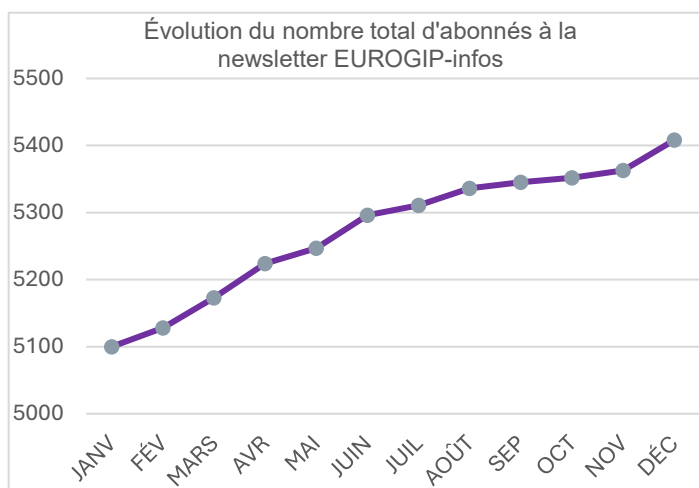


En février 2025, **EUROGIP a publié [un 3^e épisode](#)** consacré aux travailleurs des plateformes et plus particulièrement à la nouvelle directive européenne (UE) 2024/2831 du 23 octobre 2024 visant à améliorer leurs conditions de travail. Cet épisode donne la parole à Tea Jarc, Secrétaire confédérale à la Confédération européenne des syndicats.

Le nombre cumulé de vues des vidéos d'EUROGIP sur YouTube présente une tendance générale à la hausse.

Site internet & newsletter EUROGIP-infos

En mars 2025, une refonte du site internet d'EUROGIP a été initiée dans l'objectif de rendre la navigation plus fluide, l'arborescence plus logique et le design général plus moderne. Le site internet est régulièrement alimenté, que ce soit par des informations institutionnelles, notamment à l'occasion de nouvelles publications, ou par des actualités sur les risques professionnels en Europe. Un récapitulatif mensuel est proposé *via* la newsletter « EUROGIP-infos » disponible en français et en anglais.



En 2025, la newsletter d'EUROGIP (anglais et français) enregistre une progression positive du nombre d'abonnés.

La newsletter française connaît une hausse de 5,2 %, témoignant d'un intérêt constant et consolidé de son lectorat national. Tandis que la progression est plus marquée pour la newsletter anglophone, qui affiche une augmentation de 13,4 %, traduisant un renforcement de la visibilité d'EUROGIP auprès de son réseau international.

Relations extérieures et communication

Forum européen de l'assurance AT/MP

EUROGIP participe de longue date au [Forum européen de l'assurance AT/MP](#). Il contribue en particulier aux groupes de travail « Communication » et « Maladies professionnelles » et a rejoint le nouveau groupe « Prévention », lancé en juin 2025.

En ce qui concerne le groupe « **Communication** », EUROGIP est le correspondant français pour la publication Forum News depuis le lancement de celle-ci en 1993. Elle a participé à [l'édition 2025 de la newsletter](#) avec un article intitulé « *FRANCE : La santé mentale désignée « Grande cause nationale* » » et a interviewé Anja Zyskacherix, cheffe du groupe de travail sur les maladies professionnelles du Forum.

Pour ce qui est du groupe « **Maladies professionnelles** » (pilote par la Suva, Suisse), les travaux en 2025 ont porté la qualité des statistiques de maladies professionnelles : un questionnaire a été soumis aux membres du groupe sur la manière dont l'information statistique circule entre la déclaration de MP et l'éventuelle centralisation des données au niveau national. Il n'est pas certain qu'une synthèse soit présentée à la réunion plénière annuelle du Forum en juin 2026 étant donné la diversité des réponses.

Enfin, le nouveau groupe « **Prévention** » a pour objectifs de renforcer la coordination et la coopération entre les organismes des différents pays en charge de la prévention au travail, de partager les bonnes pratiques, identifier les risques communs et les tendances émergentes, ainsi que d'adopter des positions et des déclarations communes.

Les travaux de 2025 se sont concentrés sur :

- La définition des thématiques prioritaires de travail (à savoir, la santé mentale au travail et l'intelligence artificielle) ;
- Un premier partage de bonnes pratiques via mail et des discussions relatives au choix d'une plateforme en ligne sécurisée qui faciliterait les échanges d'informations entre les membres. Ces travaux se poursuivent en 2026.

Contribuer à faire connaître la Branche à l'étranger

Comme il le fait depuis quelques années déjà, EUROGIP s'est chargé de faire traduire vers l'anglais le document « [L'Essentiel 2023 - Santé et sécurité au travail](#) » publié par la CNAM/DRP. Celui-ci fait le point sur la sinistralité, les dépenses de la branche, ainsi que les actions de prévention mises en œuvre par le réseau.

Le document est mis en ligne sur le site d'EUROGIP ainsi que sur le site Ameli.fr. Il permet aux correspondants anglophones d'EUROGIP et de la Branche de mieux connaître l'assurance «risques professionnels» française.

Euroshnet

EUROGIP est membre du Comité de pilotage et du secrétariat permanent d'Euroshnet, le réseau européen des experts travaillant au sein d'organismes de prévention en Europe et impliqués dans la normalisation, les essais et la certification. Euroshnet est un projet conjoint du CIOP-PIB (Pologne), de la DGUV et de la KAN (Allemagne), du FIOH (Finlande), de l'INSST (Espagne) ainsi que de l'INRS et d'EUROGIP.

L'activité en 2025 a été consacrée à **l'organisation de la 9^e conférence européenne du réseau** les 27 et 28 mai 2026 à Helsinki (Finlande), sur le thème " Innovations numériques et vertes, façonner l'avenir de la santé et de la sécurité au travail".

Le programme abordera la transformation numérique, l'usage de l'intelligence artificielle pour renforcer la sécurité au travail, le développement d'EPI intelligents et l'intégration sûre des véhicules autonome. La conférence abordera également les normes de demain, les approches de test et de certification de nouvelle génération, les cadres réglementaires pour les technologies émergentes, ainsi que les meilleures pratiques à travers l'Europe.

Renouvellement de l'accord de collaboration avec COMWEL

Début décembre 2025, EUROGIP a renouvelé son **accord de collaboration avec le service coréen d'indemnisation des accidents du travail et de protection sociale (COMWEL)**. Conclu pour une durée de trois ans, ce partenariat vise à renforcer la coopération entre les deux organismes afin d'améliorer la compréhension des systèmes d'assurance dédiés aux risques professionnels en France et en Corée du Sud.

Ce renouvellement s'inscrit dans la continuité d'un premier accord, signé en 2022, qui avait déjà permis l'organisation de plusieurs [échanges](#) sur les spécificités et évolutions des systèmes d'assurance. Forts de ces premières collaborations fructueuses, EUROGIP et COMWEL entendent poursuivre leurs échanges et approfondir leurs connaissances dans le domaine de la gestion des risques professionnels à l'international.

Sollicitations extérieures et interventions

Souvent sollicité pour son expertise, EUROGIP participe à divers travaux, présente ses recherches et apporte un éclairage européen sur l'actualité relative à son champ de compétences. Il facilite aussi les échanges entre la Branche AT/MP et ses homologues étrangers. Les sollicitations émanent du réseau, mais aussi de partenaires extérieurs. Elles prennent différentes formes et portent sur des sujets variés, comme le montre les quelques exemples présentés :

Intervention à l'École nationale de la magistrature (ENM)

Dans le cadre de la formation continue à l'ENM, trois représentants d'EUROGIP ont pris la parole devant une cinquantaine de magistrats. Leur intervention s'est articulée autour d'un panorama européen des accidents du travail et maladies professionnelles sur les axes suivants :

- grandes lignes des systèmes d'assurance AT/MP,
- mécanismes de tarification des entreprises,
- statistiques de sinistralité au travail,
- modalités d'indemnisation des victimes,
- reconnaissance des pathologies psychiques au titre des maladies professionnelles.

Cette session a permis d'illustrer les disparités et les convergences européennes en la matière, en soulignant le rôle déterminant des paramètres d'assurance dans la lecture des statistiques.

Prise de parole lors de la conférence de France Chimie

Le 6 mars 2025 EUROGIP a été invité à participer à une conférence organisée par France Chimie, à l'occasion de laquelle cette dernière a présenté son nouveau « Guide DT 127 : Plan d'adaptation des industriels de la chimie au changement climatique ». Ce document vise à aider les entreprises du secteur dans l'adaptation aux effets et défis du changement climatique. Il formule notamment un ensemble de recommandations en matière de prévention et d'adaptation. Le rapport d'EUROGIP « Travail par forte chaleur et canicule : quelles législations et actions de prévention à l'international ? » a été utilisé et cité comme benchmark pour identifier les bonnes pratiques et mesures de prévention mises en œuvre dans les différents pays, et pour alimenter la définition des recommandations intégrées au guide.

Membre du jury du Grand Oral du Prix Ekilibre

Le 17 mars 2025, EUROGIP a été invité à siéger au sein du Jury du Grand Oral du Prix Ekilibre 2024. Le Prix, délivré par le cabinet de conseil EKILIBRE, est le premier concours étudiant consacré à la prévention des risques psychosociaux et à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT). Il valorise les travaux de recherche innovants de niveau Master et Doctorat contribuant à établir un lien entre le monde académique et les réalités du terrain.

Représentant français à la conférence de Varsovie

EUROGIP a été invité à prendre part, du 3 au 4 avril 2025, à la conférence *Building a Digital Future in Occupational Safety and Health* (« Construire un avenir numérique dans la santé et sécurité au travail »), organisée à Varsovie sous l'égide de la Présidence tournante du Conseil de l'UE, détenue par la Pologne au cours du 1^{er} semestre 2025. L'événement était coorganisé par le ministère polonais du Travail et le CIOP-PIB. Cette participation a permis à EUROGIP de renforcer et d'élargir son réseau, ainsi que d'échanger avec des experts en santé et sécurité au travail aux niveaux national, européen et international.

Échanges avec des chercheurs de COMWEL

EUROGIP a eu le plaisir d'accueillir dans ses locaux quatre chercheurs du service coréen d'indemnisation des accidents du travail et de protection sociale (COMWEL), dans le cadre d'un accord de coopération internationale signé en 2022. Ce moment d'échange privilégié a permis de répondre à leurs interrogations concernant plusieurs aspects du système français comme :

- le calcul du revenu de référence,
- les prestations versées en cas d'incapacité temporaire ou permanente,
- les mécanismes administratifs de l'assurance AT/MP,
- la couverture spécifique des travailleurs indépendants et des travailleurs des plateformes numériques.

Des discussions approfondies qui ont permis de nourrir la réflexion mutuelle autour des enjeux d'indemnisation et de prévention au profit des deux pays.

Autres sollicitations

- Représentation de la DRP à la Commission spécialisée N°1 du **COCT**, amenée à traiter de sujets européens ou internationaux.
- Intervention dans le cadre de l'**Agrément 2024-2025 des Ingénieurs-Conseils** pour dresser le panorama de la normalisation en tant qu'activité de la Branche AT/MP et souligner le lien avec la réglementation.
- Présentation de l'activité normalisation de la Branche AT/MP aux chefs de département et de service de l'**INRS** ainsi qu'aux Ingénieurs conseil des **Caisses** et de la **CNAM**.

- Demande d'organisation et animation d'une table ronde sur la QVCT et les risques psychosociaux de la part de la **Cour des comptes**. L'événement a toutefois été reporté à une date ultérieure, qui reste à déterminer.
- Contribution au dossier intitulé « *IA et SST : France et Allemagne sur la défensive* », publié en juin 2025 (n°455) dans [Enjeux](#), magazine de la normalisation et du management du Groupe AFNOR.
- Par l'**IGAS** sur les bonnes pratiques concernant les risques prioritaires (chutes, risque chimique, RPS, risque routier, TMS, malaise et chaleur), la prévention de l'absentéisme et la santé des femmes ainsi que sur la QVCT dans le secteur médico-social (handicap, maisons de retraite, aide à domicile)
- Pour la **CNAM-DRP** sur la prévention des chutes depuis les toitures en matériaux fragiles ainsi que sur le cadre réglementaire lors d'interventions d'entreprises extérieures.
- Contribution dans le 66^e numéro de **Regards**, une revue biannuelle publiée par l'École nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S). [L'article d'EUROGIP](#) intitulé « Accidents du travail, place de la France dans la sinistralité européenne » revient sur les différents systèmes d'assurance européens dans le but d'évoquer les limites et subtilités des comparaisons statistiques entre les États.
- EUROGIP a été sollicité à deux reprises afin de présenter les principaux résultats de son rapport sur la prévention des risques psychosociaux en Europe et à l'international :
 - Le 22 septembre 2025, à Marseille, à l'occasion de la **plénière annuelle « Risques professionnels » de la Carsat Sud-Est** ;
 - Le 26 novembre 2025, à Rouen, dans le cadre d'un **Colloque national organisé par Comète France**, une association spécialisée dans le retour à l'emploi des personnes en situation de handicap. Ce colloque, consacré à la « Médecine physique et de réadaptation & Santé mentale », a réuni plus de 200 professionnels œuvrant au sein des établissements sanitaires membres du réseau Comète.

Normalisation européenne et internationale en santé-sécurité au travail

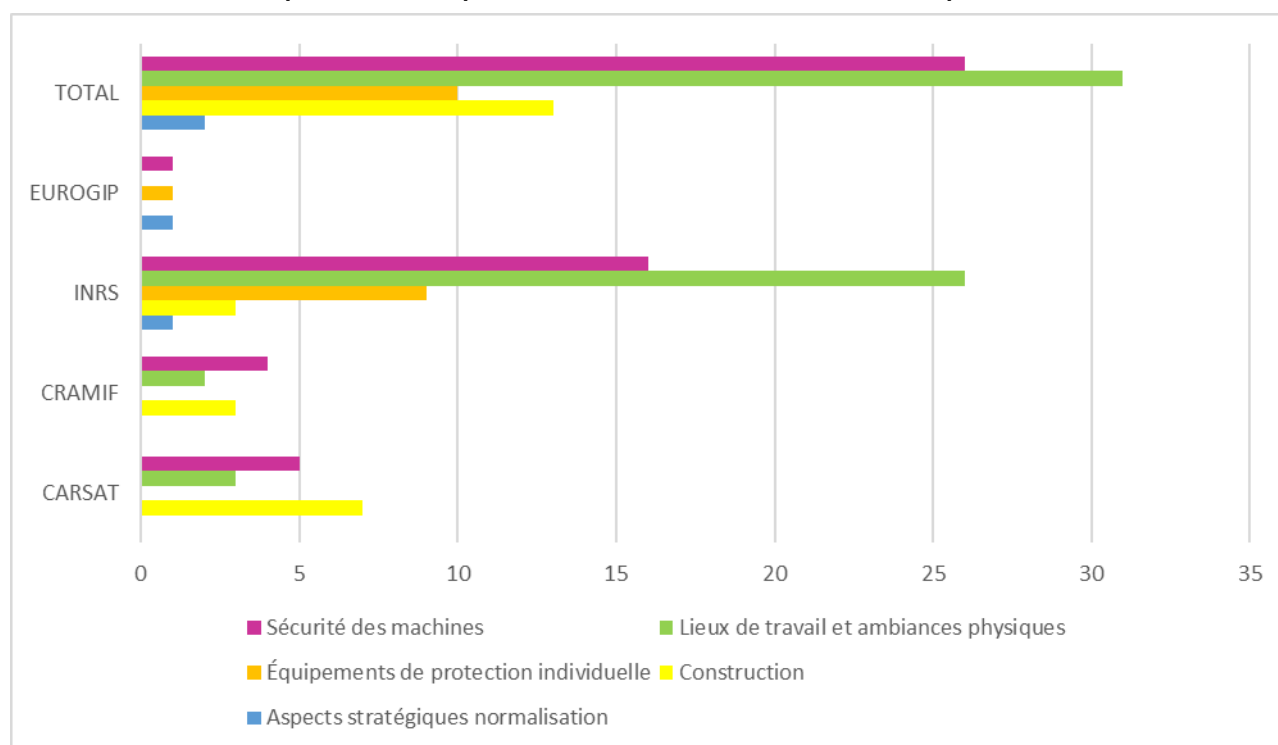
Coordination du réseau de 74 “experts Normalisation”

En 2025, EUROGIP a coordonné l'activité de 74 experts (CARSAT, CRAMIF, INRS et EUROGIP), lesquels ont participé aux travaux de normalisation de 48 commissions françaises, 22 comités techniques européens (CEN et CENELEC) et 18 comités techniques internationaux (ISO et CEI).

Ils ont ainsi contribué à l'élaboration de 210 projets de norme : 23 français et 187 internationaux (EN, ISO et EN ISO). 174 de ces projets sont en phase active de discussions techniques et recherche de consensus et les 36 autres sont en phase finale de vote formel ou publication.

La participation des experts va, selon la disponibilité de ces derniers et les sujets, de la veille active à la participation en réunions nationales, européennes et internationales, laquelle est à tous niveaux la plus efficace pour faire valoir le point de vue de la prévention de la Branche AT/MP.

Répartition des experts* normalisation de la Branche AT/MP pour l'année 2025



*Un même expert peut participer à des travaux de normalisation dans différents secteurs.

Assistance aux experts Normalisation

Cette assistance prend diverses formes : répondre aux experts qui sollicitent EUROGIP pour l'exercice de leur mission normalisation ou sur des questions d'interprétation des règles de fonctionnement de la normalisation ; informer les experts (y compris les nouveaux sur les systèmes de normalisation), les consulter sur les nouveaux projets, les créations de Comités Techniques, les révisions quinquennales, etc., les (ré)abonner à des revues linguistiques et leur adresser régulièrement des informations et publications relatives à la normalisation.

EUROGIP a réuni une cinquantaine de membres de son réseau (experts, référents, ICR, etc.) les 25 et 26 septembre 2025 à Lyon, à l'occasion d'une plénière normalisation. Cette rencontre a permis à beaucoup de se retrouver en présentiel et d'échanger autour de sujets d'actualité et préoccupations communes : l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques au travail, les références normatives utilisées dans les aides financières ou encore les actions de normalisation menées par la CARSAT Rhône-Alpes.

Les participants ont également suivi une formation aux techniques de négociation, afin de consolider une compétence essentielle lors des tours de table et des discussions qui rythment l'élaboration des normes.

Les outils Normabase, Norm'actions et CObaz Horizon

Normabase regroupe les normes internationales, européennes et françaises relatives à la SST en cours d'élaboration, ainsi que le "Qui fait quoi" avec les coordonnées des experts et les instances dans lesquelles ils sont inscrits, leurs compétences et les informations de reporting de cette activité : comptes rendus de réunions de normalisation, fiches annuelles de suivi des travaux par thème.

Norm'actions, réalisé à partir des données extraites de Normabase, rassemble des informations utiles sur l'avancement des normes en cours d'élaboration ayant bénéficié d'un travail effectif ou d'une veille active d'experts de la Branche ; ce document est diffusé à près de 280 personnes au sein de la Branche.

CObaz Horizon (ex Standard Webport) donne accès à l'ensemble des normes de la collection Afnor (NF, NF EN, NF EN ISO et NF ISO) en vigueur, en projet ou annulées. Cette base documentaire permet également de consulter une centaine de normes purement internationales. Développée en partenariat avec les ministères du Travail et de l'Agriculture et éditée par Afnor, elle est mise à la disposition des agents et services de documentation des CARSAT/CRAMIF et de l'INRS ainsi que des partenaires sociaux de la Branche qui en font la demande.

Suivi et coordination des enquêtes

En 2025, en vue d'émettre un avis au nom de la Branche, experts et référents normalisation ont été consultés sur 19 projets de normes en enquête publique : 18 traitant de la sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.) et 1 sur les lieux de travail et ambiances physiques.

Pilotage de l'activité Normalisation

EUROGIP coordonne l'activité Normalisation SST de la Branche AT/MP en concertation avec deux instances de travail composées de représentants de l'INRS, de la CNAM-DRP, des Caisses et d'EUROGIP, un "Copil" et la "Coordination".

Lors des réunions de "Coordination", EUROGIP a maintenu une vigilance active auprès de la CNAM-DRP et de l'INRS, signalant la création de nouveaux groupes de travail et les besoins en remplacement d'experts afin d'assurer une représentation efficace de la Branche sur des sujets clés et importants pour elle.

Parallèlement, EUROGIP a organisé et animé les réunions du "Copil", visant tant les réflexions stratégiques pour l'action normalisation de la Branche que les arbitrages en matière de participation aux nouveaux travaux normatifs.

En 2025, EUROGIP a coordonné l'élaboration des positions et réponses de l'Assurance AT/MP dans le cadre des consultations du système normatif, qu'il s'agisse de nouveaux sujets, de la création d'instances ou de demandes de normalisation lancées par la Commission européenne.

La collecte des informations de reporting organisée auprès des experts normalisation a permis de réaliser le rapport annuel 2024 de l'activité normalisation de la Branche AT/MP. Outre une version destinée au réseau, une [version courte](#) a été mise en ligne (en français et en anglais), sur le site Internet d'EUROGIP.

Présence dans les instances stratégiques

EUROGIP a maintenu sa capacité à peser dans le consensus normatif et à influencer sur la stratégie normalisation en participant aux instances stratégiques dans lesquelles sont décidées les grandes orientations des programmes de normalisation SST. Cela concerne notamment les Comités d'Orientations Stratégiques "Santé, prévention, sécurité au travail et inclusion", "Equipements et solutions industrielles" et "Performances durables des organisations" d'Afnor, le Forum stratégique européen pour la normalisation en SST et le Forum consultatif du CEN pour la normalisation des machines.

EUROGIP est également membre du "Cercle des coordonnateurs normalisation" d'Afnor permettant un échange de bonnes pratiques entre représentants de grands groupes et d'administrations.

Ces participations visent à faire valoir le point de vue de la prévention française en normalisation. Les nombreuses informations partagées dans ces instances françaises et européennes contribuent aussi à assurer la veille normative ainsi que l'information précoce des experts de la Branche AT/MP.

EUROGIP participe également, pour les aspects normalisation, au dispositif permettant aux organismes de la Branche AT/MP de signaler des problèmes de conception ou d'utilisation de machines. Ce signalement permet notamment de pointer des manques ou défaillances dans les normes et d'en tenir compte lors de la révision ou de l'écriture de celles-ci. Ce dispositif contribue à la prévention des accidents graves et mortels.

Financement des travaux

EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation pour toutes les participations de la Branche AT/MP à la normalisation. À ce titre, il a financé les droits d'inscription annuels de 40 sièges dans 17 commissions ou groupes de normalisation "Sécurité des machines" gérés par l'Union de normalisation de la mécanique (UNM), ainsi que d'un expert dans une commission du Bureau de normalisation de l'automobile (BNA).

EUROGIP a apporté un soutien financier aux travaux des commissions de normalisation Afnor et Afnor-DELEC (électro technologies) relevant de cinq grands domaines de normalisation - sécurité des machines, équipements de protection individuelle, lieux de travail et ambiances physiques, construction et problématiques transversales - couvrant l'ensemble de sujets de participation des experts de la Branche AT/MP.

Coordination des organismes notifiés pour les ÉPI et les Machines

Lancée en 1992 et définie par conventions avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, l'activité d'animation de la Coordination française des organismes notifiés (O.N.) pour réaliser les procédures d'évaluation de la conformité des équipements de protection individuelle (ÉPI, Règlement 2016/425) et des machines (Directive 2006/42/CE modifiée) s'est poursuivie en 2025.

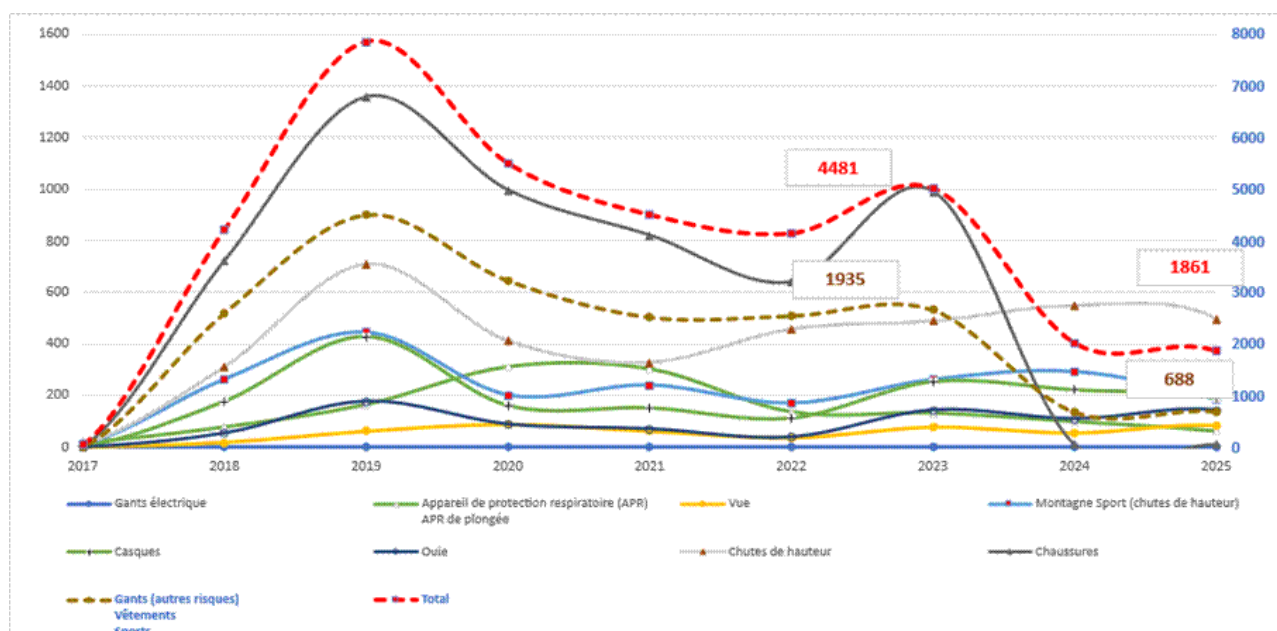
Coordination française pour les équipements de protection individuelle (ÉPI)

EUROGIP a réuni à deux reprises la Commission Générale qui regroupe les ministères du Travail, de l'Agriculture, de l'Industrie et les dix O.N. couvrant l'ensemble des produits et dispositifs de protection soumis aux procédures d'évaluation de la conformité par tierce partie conformément au Règlement 2016/425.

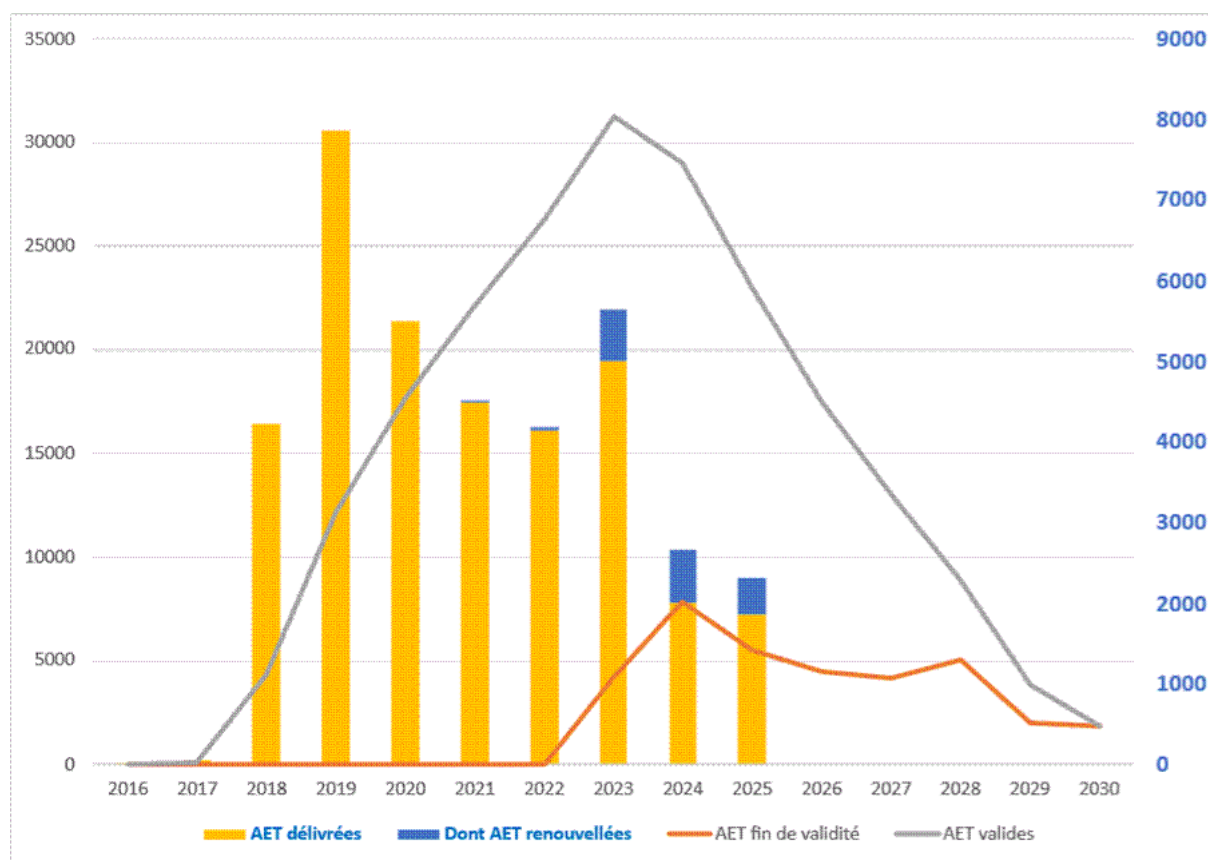
Ces réunions permettent d'arrêter les positions communes applicables par les organismes français, de préparer les positions françaises à faire valoir au niveau européen et d'échanger sur les décisions prises lors des réunions entre États membres.

EUROGIP tient également à jour la liste des attestations délivrées par les O.N. au fil des ans afin d'illustrer l'activité de certification. Les organismes maintiennent une activité stable au cours de ces dernières années.

Le nombre d'attestations émises pour le Règlement en 2025 atteint les 1850. A ce jour, EUROGIP est en attente des attestations de l'ON CTC qui a quelques difficultés à exporter les données sous le format attendu. Pour autant, le nombre d'attestations émises par les autres ON reste stable par rapport aux années précédentes et montre que l'activité se porte bien.

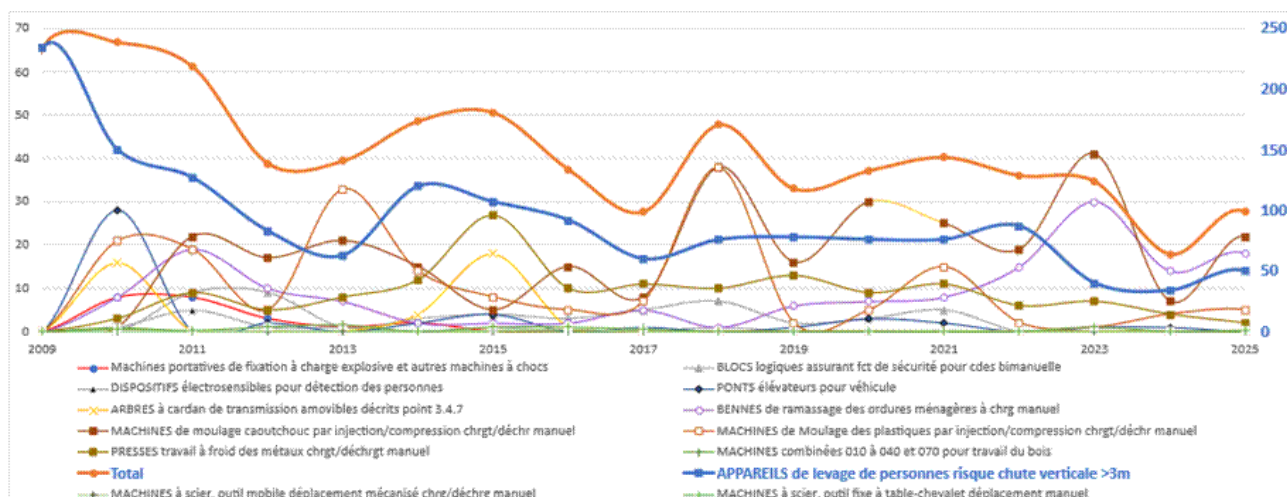


Le nombre d'attestations délivrées par les O.N. français au titre du Règlement EPI 2016/425/CE et toujours valides reste élevé. Plus de 30 000 attestations (et donc de produits) sont en circulation dans l'UE.



Coordination française pour les machines

La coordination française s'est quant à elle réunie en Commission Générale à deux reprises en 2025. EUROGIP tient également à jour la liste des attestations délivrées par les O.N. au fil des années pour suivre l'évolution de la certification des machines. L'activité des organismes tend à diminuer et leur périmètre d'action à se restreindre.



Le nombre d'attestations en circulation pour la réglementation des machines reste limité. Cependant, très peu d'attestations sont renouvelées, ce qui soulève des questions sur la bonne application de la réglementation par les fabricants ou sur le rythme de renouvellement des équipements, dont les gammes évoluent rapidement.

EUROGIP a également un rôle d'accompagnement des divers opérateurs économiques dans la compréhension et la mise en place des exigences réglementaires. Avec la publication du nouveau Règlement Machines (RM), de nombreuses questions se posent quant à l'implémentation des nouvelles exigences. EUROGIP a ainsi participé à une journée technique organisée par l'INRS le 25/03/2025 afin de présenter un tour d'horizons du règlement.

Coordination européenne pour les équipements de protection individuelle (ÉPI)

Au cours des réunions du Comité de pilotage et des plénières de la Coordination européenne des organismes notifiés pour les ÉPI auxquelles EUROGIP a participé, les discussions ont porté sur la révision des RfUs (Acronyme anglais pour Fiches de référence pour l'interprétation des règles) et l'élaboration de nouvelles fiches en lien avec les procédures d'évaluation des ÉPI, la revue des attestations et la mise en place des audits de suivi de la production.

Les principaux sujets qui ont été suivis par la coordination française au niveau européen sont les suivants :

- **Évaluation des EPI à distance** : afin d'harmoniser les pratiques entre O.N., des discussions ont eu lieu concernant la réalisation des audits à distance pour les modules C2 et D. Cette pratique avait été rendue possible durant la période de pandémie en 2020-2021 par la mise en place au niveau des États Membres européens de règles assouplies. Celles-ci ayant disparues à la fin de la crise sanitaire, il était apparu nécessaire d'avoir des règles et restrictions d'application communes. Des groupes de travail ont été mis en place pour proposer des RFU respectant les exigences d'accréditation.
- **Position des O.N. européens de ne pas accepter les notices d'instructions au format digital** : pour rappel, la Commission européenne avait introduit dans le "PPE guideline édition 3", sans discussion ni accord préalable des États membres, la possibilité pour les fabricants de fournir la notice d'instruction au format digital. Or cette "interprétation" incompatible avec la formulation utilisée dans le Règlement EPI a fait l'objet d'une large contestation des O.N. et des États membres. Profitant de l'initiative de la Commission, l'ESF (*European Safety trade Federation*) a publié et présenté un "guide de bonnes pratiques" pour encourager la délivrance de notices au format digital, et ce malgré les alertes des O.N. A noter qu'en 2025, le projet d'OMNIBUS visant à modifier plusieurs réglementations sectorielles sur les aspects digitalisation (y compris des notices d'instruction) a été lancée. Cette démarche n'a cependant pas été accompagnée d'une consultation des O.N. par le législateur : seule la consultation générale, toutes réglementations confondues a été réalisée sur le site europa.

Coordination européenne pour les machines

Au cours des réunions du Comité de pilotage et des plénières de la Coordination européenne des organismes notifiés pour les Machines auxquelles EUROGIP a participé, les discussions ont porté sur l'application du nouveau Règlement Machines. Ainsi, en lien avec les exigences relatives aux nouvelles technologies, la coordination européenne des O.N. a débuté des réflexions relatives à l'évaluation des Intelligences Artificielles. Plusieurs RFU ont été proposées et diffusée au Machinery Expert Group pour avis et prise en compte.

Il a également été décidé que l'O.N INERIS représenterait la coordination européenne dans le groupe de discussion en charge de l'élaboration du guide d'interprétation du règlement pour ce qui est des exigences associées à l'IA.

Des questions ont été remontées concernant le processus d'accréditation mis en place par les différents Etats Membres pour évaluer la compétence des O.N. à évaluer les IA telles que définies à l'Annexe I partie A section 5 et 6. A ce jour, Chypre a notifié 2 O.N. sans qu'il ait été partagé de critères d'évaluation.

D'autres réflexions ont été menées par les O.N. concernant les nouvelles exigences en lien avec la cybersécurité (cf EESS 1.1.9, protection contre la corruption) et son articulation avec le Cyber Resilience Act. Le *Vertical Group* 11 en charge de coordonner les O.N. dans le périmètre des composants de sécurité a préparé des projets de RFU pour apporter un éclairage sur les attendus en terme d'évaluation de la conformité. Les travaux sont toujours en cours.

Rapport annuel



Les faits marquants de nos activités en 2025

Directeur de la publication : Raphaël HAEFLINGER

Publié en juillet 2026

Ref : Eurogip 209/F

ISBN : 979-10-97358-98-3

Créé en 1991 par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, EUROGIP est un observatoire et un centre de ressources spécialiste de la prévention et l'assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles en Europe.



Analyser la santé-sécurité
au travail en Europe

51 avenue des Gobelins, 75013 Paris

eurogip.fr
eurogip@eurogip.fr